

Les éco-Prêts à Taux Zéro (éco-PTZ) en Bretagne Bilan annuel 2019

En 2019, les conditions d'attribution ont été modifiées avec la suppression de la condition de bouquet de travaux dès le 1er mars, et, au 1er juillet 2019, l'extension à tous les logements achevés depuis plus de deux ans, l'extension aux travaux d'isolation des planchers bas, l'uniformisation de la durée d'emprunt pour tous les éco-prêts à 15 ans et la possibilité de recourir à un éco-PTZ complémentaire dans un délai porté à 5 ans (contre 3 ans auparavant).

Les chiffres clés éco-PTZ Année 2019

- 3 210 éco-PTZ distribués en Bretagne (+62 % par rapport à 2018)
- 51 M€ de travaux générés (+21 % par rapport à 2018)

3 210 éco-PTZ ont été émis en Bretagne en 2019 (9 % du nombre total d'éco-prêts émis au niveau national), soit une hausse de 62 % par rapport à l'année précédente (1 985 éco-PTZ en 2018), moins forte qu'au niveau national (92 %). Le montant moyen prêté en 2019 s'établit à 13 161 €, correspondant à un montant moyen de travaux de 15 787 €. Ces montants sont inférieurs aux moyennes nationales (montant moyen prêté de 13 320 € pour un montant moyen de travaux de 16 661 € par logement). En Bretagne, ce dispositif a généré un montant total de travaux de 50,7 M€ en 2019, en hausse de 20 % par rapport à 2018 (42,2 M€). Au niveau national, ce dispositif a financé près de 587 M€ de travaux en 2019 (409 M€ en 2018).

L'Ille-et-Vilaine arrive en tête des départements bretons, avec 30 % des éco-prêts émis en région (961 offres), juste devant le Finistère (30 % également, soit 951 offres). Les Côtes d'Armor représentent 21 % des offres émises (676 éco-PTZ) et le Morbihan, 19 % (622 offres). L'Ille-et-Vilaine reste le département enregistrant les montants moyens de prêts (13 498 €) et de travaux (16 092 €) les plus élevés. C'est dans le Finistère que les montants moyens de prêts (12 595 €) et de travaux (15 235 €) sont les plus faibles.

L'éco-PTZ - Mode d'emploi

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer des travaux de rénovation énergétique des logements. Ce prêt peut être accordé sous conditions à un propriétaire bailleur ou occupant et à un syndicat de copropriétaires. La loi de finances pour 2019 a prolongé l'éco-PTZ jusqu'au 31 décembre 2021. Pour quels travaux ? Il peut s'agir de travaux d'isolation et/ou d'installation d'équipements permettant l'utilisation d'une source d'énergie renouvelable. Ils doivent concerner au moins 1 des catégories suivantes :

- isolation thermique de l'ensemble de la toiture,
- isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur (au moins 50 % des surfaces),
- isolation thermique des fenêtres à la condition que les matériaux utilisés viennent remplacer des parois en simple vitrage (au moins la moitié des fenêtres) et portes donnant sur l'extérieur (au moins la moitié des portes),
- isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert (100 % des surfaces),
- installation, régulation ou remplacement de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire,
- installation d'équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable,
- installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

Ce prêt peut également financer l'amélioration du niveau de performance énergétique globale ou la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif.

Depuis le 1er octobre 2014, les entreprises effectuant les travaux doivent impérativement être titulaires de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), sauf pour les travaux d'assainissement. Le montant maximal de l'éco-PTZ est compris entre 7 000 € (action simple sur les parois vitrées) à 30 000 € (bouquets de 3 travaux ou plus et amélioration du niveau de performance énergétique globale). Depuis le 1er juillet 2016, il est possible de demander un second éco-prêt pour effectuer de nouveaux travaux de rénovation dans le logement, dans la limite du plafonnement de 30 000 €. La durée de réalisation des travaux est de trois ans à compter de l'émission de l'offre de prêts. Depuis le 1er mars 2016, le cumul de l'éco-PTZ et du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) est possible sans condition de ressources.

Eco-prêts à Taux Zéro - Bilan 2019

	Offres émises		Montant moyen prêté €	Montant moyen des travaux €	Montant total des travaux générés M€
	Nombre*	%			
Côtes d'Armor	676	21,1%	13 284	15 951	10,8
Finistère	951	29,6%	12 595	15 235	14,5
Ille-et-Vilaine	961	29,9%	13 498	16 092	15,5
Morbihan	622	19,4%	13 373	15 984	9,9
BRETAGNE	3 210	100,0%	13 161	15 787	50,7
FRANCE	35 213		13 320	16 661	586,7
Bretagne/France (%)	9,1				

Source : SGFGAS ; Les prêts correspondants à un croisement de critères statistiques non significatifs ont été écartés de l'exploitation. Les données apparaissant dans ce bilan sont établies à partir des 35 213 éco-PTZ émis en 2019 en France. La série est établie sur les offres acceptées, reçues au 31 mars 2019 (les établissements de crédits disposent de 90 jours pour décaler l'acceptation de l'offre).

Eco-PTZ émis en 2019 selon le type de travaux mis en oeuvre

Nbre d'offres émises en 2019	Bouquet 2 actions	Bouquet 3 actions ou plus	Performance globale	Assainissement non collectif	Action seule	Complément à un éco-PTZ individuel	TOTAL
Côtes d'Armor	143	104	10	85	303	31	676
Finistère	206	157	0	58	469	61	951
Ille & Vilaine	217	158	0	77	452	57	961
Morbihan	143	107	0	65	276	31	622
BRETAGNE	709	526	10	285	1500	180	3 210
FRANCE	9 035	4 618	237	1 445	16 967	2 911	35 213
Bretagne/France (%)	7,8	11,4	4,2	19,7	8,8	6,2	9,1

% d'offres émises en 2019	Bouquet 2 actions	Bouquet 3 actions ou plus	Performance globale	Assainissement non collectif	Action seule	Complément à un éco-PTZ individuel	TOTAL
Côtes d'Armor	21,2	15,4	1,5	12,6	44,8	4,6	100,0
Finistère	21,7	16,5	0,0	6,1	49,3	6,4	100,0
Ille & Vilaine	22,6	16,4	0,0	8,0	47,0	5,9	100,0
Morbihan	23,0	17,2	0,0	10,5	44,4	5,0	100,0
BRETAGNE	22,1	16,4	0,3	8,9	46,7	5,6	100,0
FRANCE	25,7	13,1	0,7	4,1	48,2	8,3	100,0

96 % des éco-PTZ émis concernent des logements occupés par leurs propriétaires (proportion similaire en France), 3 % sont occupés par des locataires. Le 1 % restant correspond à des logements vacants. Par département, la part des propriétaires parmi les bénéficiaires des offres varie entre à peine 95 % dans les Côtes d'Armor et plus de 97 % dans le Morbihan.

98 % des éco-prêts concernent une maison individuelle (96 % en France) et seule-

ment 2 % un appartement. Cette part varie assez peu d'un département breton à l'autre.

En lien avec les modifications du dispositif intervenues en 2019 (suppression de l'obligation de réaliser un bouquet de travaux et éligibilité de tous les logements de plus de 2 ans), les actions seules représentent la plus forte part des offres de prêts émis (47 %), devant les bouquets

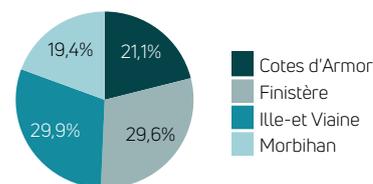
de travaux comprenant 2 actions (22 % des offres en 2019 contre 42 % en 2018). La part des éco-PTZ portant sur les systèmes d'assainissement non collectif diminue fortement (9 % en 2019 contre 20 % en 2018). La Bretagne reste cependant la première région en offres de prêts émis pour ce type de travaux (20 % du total national en 2019).

Eco-prêts émis en 2019 selon les caractéristiques du logement

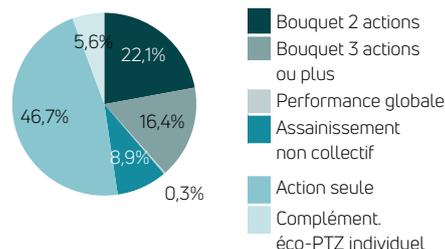
Nombre d'offres émises en 2019	Type de logement		Occupation du logement		
	Maison individuelle	Appartement	Propriétaire	Locataire	Vacant
Côtes d'Armor	664	12	641	26	9
Finistère	930	21	912	31	8
Ille & Vilaine	940	21	923	23	15
Morbihan	614	8	606	12	4
BRETAGNE	3 148	62	3 082	92	36
FRANCE	33 819	1 394	33 976	1 139	98
Bretagne/France (%)	9,3	4,4	9,1	8,1	36,7

% d'offres émises en 2019	Type de logement		Occupation du logement		
	Maison individuelle	Appartement	Propriétaire	Locataire	Vacant
Côtes d'Armor	98,2	1,8	94,8	3,8	1,3
Finistère	97,8	2,2	95,9	3,3	0,8
Ille & Vilaine	97,8	2,2	96,0	2,4	1,6
Morbihan	98,7	1,3	97,4	1,9	0,6
BRETAGNE	98,1	1,9	96,0	2,9	1,1
FRANCE	96,0	4,0	96,5	3,2	0,3

Répartition des éco-PTZ émis en 2019 en Bretagne par département



Répartition des éco-PTZ émis en 2019 en Bretagne selon l'option choisie



Montants moyens des éco-PTZ émis en 2019 et des travaux

Montant moyen prêté en 2019 (en €)	Bouquet 2 actions	Bouquet 3 actions ou plus	Performance globale	Assainissement non collectif	Action seule	Complément. à un éco-PTZ indiv.	TOTAL
Côtes d'Armor	16 323	25 938	16 570	8 096	9 382	8 105	13 284
Finistère	15 945	23 803	0	7 900	8 584	7 737	12 595
Ille & Vilaine	17 160	25 667	0	8 507	8 938	8 670	13 498
Morbihan	17 055	25 014	0	7 480	9 279	8 469	13 373
BRETAGNE	16 617	24 834	16 570	8 027	8 980	8 222	13 161
FRANCE	16 788	24 724	17 418	8 332	9 588	8 357	13 320

Montant moyen des travaux en 2019 (en €)	Bouquet 2 actions	Bouquet 3 actions ou plus	Performance globale	Assainissement non collectif	Action seule	Complément. à un éco-PTZ indiv.	TOTAL
Côtes d'Armor	18 791	32 338	20 049	8 860	11 212	12 311	15 951
Finistère	18 314	29 578	0	8 973	10 419	10 901	15 235
Ille & Vilaine	20 273	31 381	0	8 892	10 589	11 302	16 092
Morbihan	19 624	30 164	0	8 295	10 789	12 625	15 984
BRETAGNE	19 274	30 786	20 049	8 763	10 692	11 568	15 787
FRANCE	20 427	31 885	21 910	9 719	11 842	11 931	16 661

Le montant moyen du prêt accordé pour la réalisation d'une action seule s'établit à 8 980 € pour un montant de travaux de 10 692 €, soit un niveau inférieur à la moyenne nationale (respectivement 9 588 € et 11 842 €). A noter que le montant maximal de l'éco-PTZ varie entre 7 000 € pour une action simple sur les parois vitrées et 15 000 € pour une action simple de travaux d'une autre nature. Le montant moyen du prêt émis pour le bouquet de travaux intégrant 2 actions s'établit à 16 617 € pour un montant moyen de travaux de 19 274 €, soit, là encore, un niveau inférieur à la moyenne nationale (respectivement 16 788 € et 20 427 €). Le montant moyen du prêt émis pour le bouquet de travaux intégrant 3 actions ou plus s'établit à

24 834 €, correspondant à un montant moyen de travaux de 30 786 € en Bretagne, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne nationale en termes de prêts (24 724 €) mais inférieur en termes de travaux (31 885 €). Les travaux d'assainissement non collectif correspondent à des montants moyens de prêts (8 027 €) et de travaux (8 763 €), inférieurs aux moyennes nationales (NB : le montant maximal de l'éco-PTZ est de 10 000 € pour les travaux liés à l'assainissement). Les travaux liés à la performance globale concernent toujours un nombre non significatif d'éco-prêts (moins de 1 %).

Les éco-PTZ portant sur des bouquets de travaux (2 ou 3 actions) ou une action seule,

intègrent notamment les gestes suivants en 2019 :

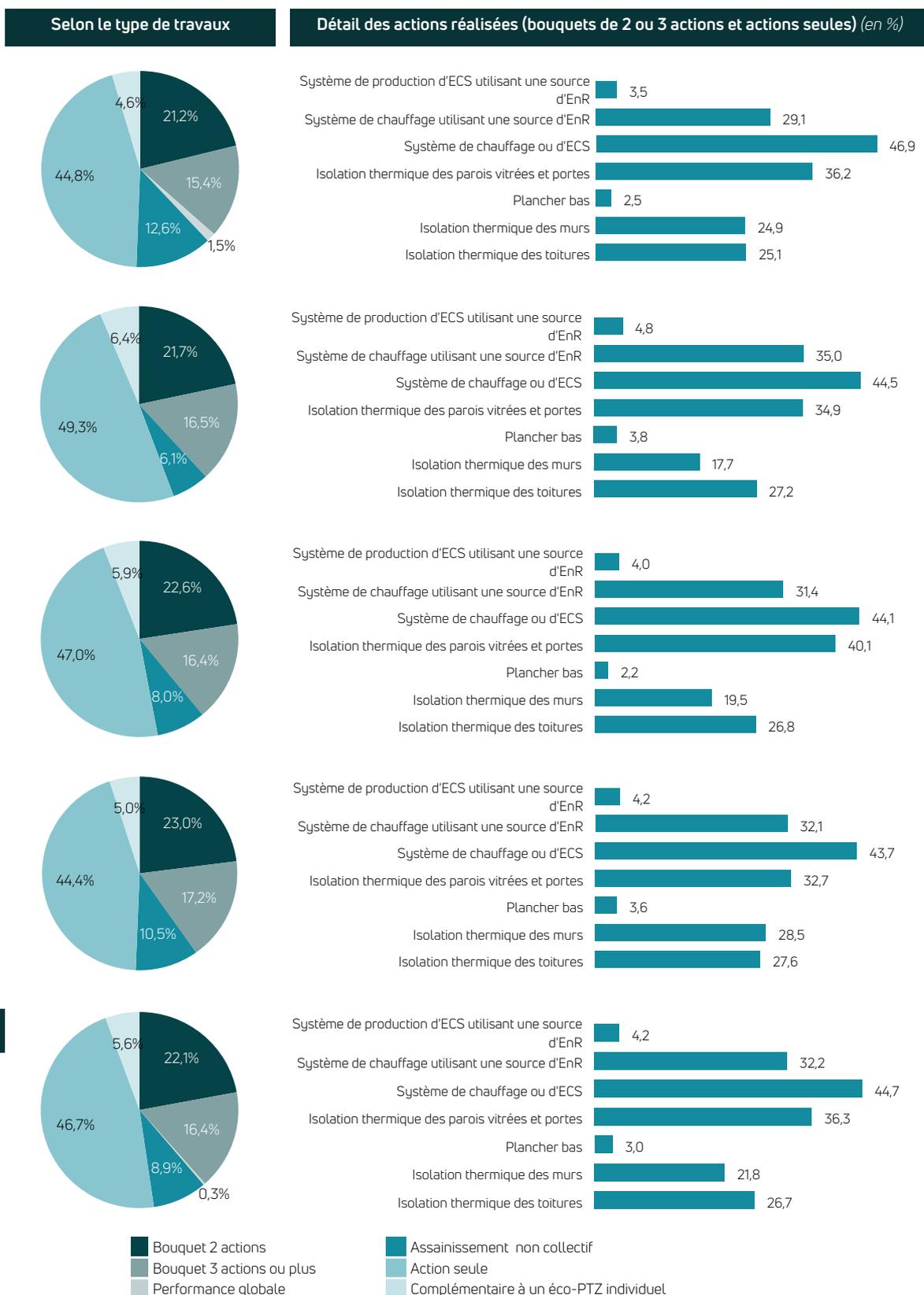
- un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire (1 223 actions réalisées en 2019) pour un coût moyen de 11 248 €, inférieur à la moyenne nationale,
- des travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes (993 actions), pour un coût moyen de 11 732 €, supérieur à la moyenne nationale,
- un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable (880 actions), pour un coût moyen de 7 674 €, inférieur à la moyenne nationale,
- des travaux d'isolation thermique des toitures (731 actions) pour un coût moyen de 6 820 €, supérieur à la moyenne nationale.

Zoom sur les éco-PTZ émis en 2019 portant sur des bouquets de travaux (2 ou 3 actions) ou une action seule

Détail des actions réalisées en 2019 (en nombre)	Isolation thermique des toitures	Isolation thermique des murs	Plancher bas	Isolation thermique des parois vitrées et portes	Système de chauffage ou d'ECS	Système de chauffage utilisant une source d'EnR	Système production d'ECS utilisant une source d'EnR
Côtes d'Armor	138	137	14	199	258	160	19
Finistère	226	147	32	290	370	291	40
Ille & Vilaine	222	161	18	332	365	260	33
Morbihan	145	150	19	172	230	169	22
BRETAGNE	731	595	83	993	1 223	880	114
FRANCE	7 413	5 648	485	11 191	14 831	7 871	2 418
Bretagne/France (%)	9,9	10,5	17,1	8,9	8,2	11,2	4,7

Montant moyen des actions réalisées en 2019 (en €)	Isolation thermique des toitures	Isolation thermique des murs	Plancher bas	Isolation thermique des parois vitrées et portes	Système de chauffage ou d'ECS	Système de chauffage utilisant une source d'EnR	Système production d'ECS utilisant une source d'EnR
Côtes d'Armor	7 180	12 741	5 467	11 259	11 959	7 276	5 824
Finistère	5 912	12 439	3 350	11 668	11 034	7 555	7 173
Ille & Vilaine	7 722	12 141	4 474	11 921	11 107	7 916	7 591
Morbihan	6 510	12 099	3 968	12 022	11 018	7 883	6 605
BRETAGNE	6 820	12 343	4 092	11 732	11 248	7 674	6 959
FRANCE	7 813	13 883	4 214	11 314	11 998	9 186	5 515

Ventilation des éco-PTZ émis en 2019 par département



■ Bouquet 2 actions
■ Assainissement non collectif
■ Bouquet 3 actions ou plus
■ Action seule
■ Performance globale
■ Complémentaire à un éco-PTZ individuel